

**AVIS du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Des HAUTS-DE-FRANCE  
AVIS n°2018-ESP-21**

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence du projet : 2018-09-33x-00971  
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : 2018-00971-041-001

Dénomination du projet : 02 – SNCF : la Fère

Préfet(s) compétent(s) : Préfet de l'Aisne

Bénéficiaire(s) : SNCF Réseau

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

La présente demande concerne le sauvetage éventuel de quatre espèces d'amphibiens (*Phelophylax sp*, *Bufo bufo*, *Lissotriton helveticus*, *Triturus cristatus*) dans le cadre de sondages de sols visant à prévoir des travaux d'effacement hydraulique d'une voie SNCF à La Fère (02).

Considérant que le site de relâché des animaux sauvegardés est suffisamment proche, que les mesures sanitaires, notamment vis-à-vis de la Chytridiomycose seront appliquées, nous émettons un avis favorable au protocole proposé.

Nous émettons cependant les recommandations suivantes :

- Réaliser les travaux le plus tard en septembre afin de garantir la fin de la phase aquatique de nombreuses espèces ;
- Réaliser un bilan de l'opération qui sera transmis à la DREAL et au CSRPN ;
- Intégrer les données obtenues dans le cadre du SINP ;
- Informer le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, en charge de l'animation Natura 2000 sur ce secteur, de la présence de *Triturus cristatus* à cet endroit ;

Par ailleurs, le CSRPN recommande d'anticiper la prise en compte de ces espèces pour la phase travaux.

**EXPERT DÉLÉGUÉ : LEGROS Stéphane**

**AVIS : Favorable**

**Favorable sous conditions**

**Défavorable**

Fait le : 10/09/2018

Signature

